



- LEGENDE VOIRIES / ESPACES VERTS**
- Pelouse
  - Bassin de confinement
  - Trottoir (béton désactivé)
  - Voie pompiers (béton désactivé)
  - Voie légère (asphalte)
  - Voie lourde (asphalte)
  - Aire de béquillage (béton balayé)

**Propriété intellectuelle.**  
L'articles 1118 du Code de Propriété Intellectuelle vise pour préciser que l'architecte a... tout au long de son œuvre, de son fait de sa création, d'un droit de propriété intellectuelle exclusif et opposable à tous et qui comporte « des attributs d'ordre patrimonial ».  
L'article 1650 du Code de Commerce dispose que « le nom de l'architecte, outre du projet architectural d'un bâtiment et la date d'achèvement de l'ouvrage sont opposés sur l'une de ses façades extérieures ».

**Responsabilité de l'architecte.**  
La responsabilité de l'architecte ne peut être recherchée que dans les limites de la mission que le maître d'ouvrage, choisi de lui confier.  
Dossier de demande d'autorisation d'urbanisme.  
Les documents plans et pièces écrites déposés dans le cadre d'un dossier de demande d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable, permis de travaux communs d'aménagement...) ne sont donc en aucun cas engageants et ne sauraient engager la responsabilité de l'architecte par utilisation ou l'enregistrement pour quelque raison que ce soit.

**Dossier de dépôt d'offre de marché de travaux.**  
Les documents plans et pièces écrites déposés dans le cadre de dossier d'offre ou marché de travaux ne sont dans ce seul cadre et ne sont formés qu'à titre indicatif. Ils ne sauraient engager en aucun cas le maître d'ouvrage pour des motifs d'erreur et d'approximation du bureau de contrôle à la charge de l'entrepreneur dans le cadre de son marché.  
Le dépôt d'un dossier en charge de l'attribution de son marché d'ouvrage et l'attribution de l'ouvrage et l'architecte de toutes contradictions éventuelles dans les pièces écrites qu'il a soumis, ou modifications qui s'avèrent nécessaires à la parfaite exécution des ouvrages et équipements dans le respect des normes en vigueur.

**GAMMALOG - Verneuil-en-Halatte**  
Parc Alata II  
Entrepôt Logistique et Bureaux  
Avenue du Parc Alata 40550 Verneuil-en-Halatte

<p><b>DEMANDEUR :</b> <b>GAMMALOG</b> 64, avenue du Maréchal Joffre 60500 Chantilly</p>	<p><b>ARCHITECTE :</b> <b>A 26</b> GL A26-GL 145 rue de la Vierge 75015 - PARIS T: 09 70 75 52 80</p>
<p><b>INVESTISSEUR :</b> CLAN INVEST 64, avenue du Maréchal Joffre 60500 - Chantilly</p>	<p><b>PROJECT MANAGER :</b> <b>IED</b> 54, rue Croix de Arden - 75009 Paris Tel: +33 (0) 1 74 30 38 42</p>
<p><b>EXPLOITANT :</b> STOKOMAN 64, avenue du Maréchal Joffre 60500 Chantilly</p>	<p><b>BETONNAGE :</b> KALIES 416 avenue de la Division Lecteur 92290 CHARENTAY MALABRY T: 01 85 51 31 23</p>

**COMPLETUDE - SUBSTITUTION PIÈCES PC**  
**PLAN DE MASSE - ESPACES VERTS**

**ECHELLE :** 1 : 600 **DATE :** 22/12/2020 **FORMAT :** A0 **PC2 ESV**  
1644\_A26GL\_ARC\_PC\_SIT\_PLN\_TN\_A